

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

OCÉAN INDIEN



En 2017, l'ANFH Océan Indien a poursuivi le déploiement de son projet stratégique orienté autour du soutien au développement des compétences des agents de la Fonction publique hospitalière, de l'anticipation des évolutions, et a permis d'encourager l'innovation et le partage d'expériences.

L'exploitation des données de la cartographie des métiers a contribué à mieux cibler les besoins en qualification et à identifier les métiers qui vont connaître une transformation importante dans les prochaines années. À cet effet, nous avons pu répondre à toutes les demandes d'études promotionnelles et accompagner au mieux les établissements et les agents dans leurs souhaits d'évolution.

Enfin, avec une trentaine de thématiques, le plan d'action régional participe également à l'accompagnement du projet médical, du projet de soins partagés et à la mise en œuvre du groupement hospitalier de territoire de l'Océan Indien par la réalisation de séminaires et d'actions de formations ciblées.

Face aux réformes et aux évolutions de la santé, l'action de l'ANFH Océan Indien a contribué à accompagner et à soutenir les établissements.

WILLY FLEURIS

PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL DE GESTION 2018

SOMMAIRE

Fonds et formation	p. 4
Parcours et compétences	p. 6
Réseaux et proximité	p. 12
Chiffres clés 2017	p. 16

UNE EXPERTISE POUR GÉRER ET FINANCER ÉTABLISSEMENTS ET COLLECTE

8 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1 % – Plan de formation en région Océan Indien emploient en 2017, 11 217 agents de la Fonction publique hospitalière. Concernant le Développement professionnel continu médical (DPCM), 3 établissements confient leur contribution à l'ANFH Océan Indien. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9 % et 0,50 % ou 0,75 % de leur masse salariale.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

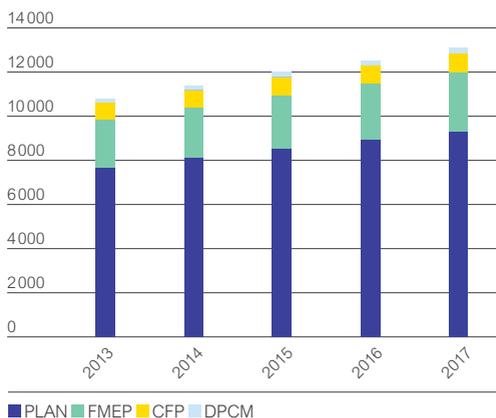
- mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents ;
- noue des partenariats et recherche des financements complémentaires ;
- contribue à l'optimisation des budgets formation ;
- prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

L'ANFH COLLECTE ET GÈRE 5 FONDS

- le 2,1 % – Plan de formation ;
- le 0,6 % – FMEP dédié aux études promotionnelles ;
- le 0,2 % – CFP/BC/VAE ;
- le 4,8 % – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis) ;
- le 0,5 % – 0,75 % – DPC médical.

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE

PAR FONDS DEPUIS 2013



En 2017, le total des cotisations s'élève à 13 105 K€ contre 12 525 K€ en 2016, soit une augmentation de 4,6%. Cette évolution est supérieure à celle enregistrée au niveau national (2,4%).

8

ÉTABLISSEMENTS COTISANTS
AU 0,6% - ÉTUDES PROMOTIONNELLES
ET 0,2% - CFP/VAE/BC

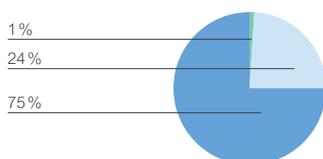
100%

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
AU 2,1% - PLAN DE FORMATION

100%

D'AGENTS DE LA FPH EMPLOYÉS
PAR LES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS

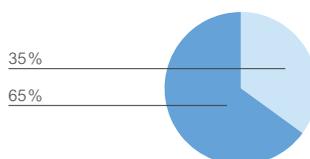
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 2,1% - PLAN DE FORMATION PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



- Moins de 50 agents
- De 50 à 149 agents

La délégation enregistre 9 301 K€ de cotisations au titre du 2,1%-Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 75% de ce montant provient des établissements de plus de 1 000 agents.

RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,5% OU 0,75% - DPC MÉDICAL PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



- De 150 à 299 agents
- De 300 à 999 agents

En 2017, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 260 K€ et concernent principalement les établissements de 1 000 à 4 999 agents.

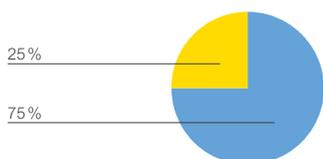
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,6% - ÉTUDES PROMOTIONNELLES ET 0,2% - CFP/VAE/BC PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



- De 1 000 à 4 999 agents
- Plus de 5 000 agents

Les cotisations versées au titre du 0,6%-Fmep et du 0,2%-CFP/VAE/BC s'élèvent respectivement à 2 658 K€ et 886 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 99% du total de ces cotisations.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS PLAN PAR SECTEUR



- Médico-social : Personnes âgées
- Sanitaire

La délégation compte 8 établissements adhérents au Plan de formation, soit un taux d'adhésion de 100%.

75%

DES ÉTABLISSEMENTS
appartiennent
au secteur Sanitaire

- Social/Médico-social : Handicap-Enfance-Famille

Le secteur sanitaire représente 75% des établissements adhérents et 99% des effectifs couverts.

13 105 K€

COLLECTÉS PAR L'ANFH
OCÉAN INDIEN

9 301 K€

2,1% - PLAN DE FORMATION

2 658 K€

0,6% - ÉTUDES PROMOTIONNELLES

886 K€

0,2% - CFP/VAE/BC

260 K€

0,5% OU 0,75% - DPC MÉDICAL

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE

2,1 % – PLAN DE FORMATION

Le taux d'accès à la formation continue d'augmenter en 2017 : 62% des agents contre 59% en 2016 et 55% en 2015, soit plus de 14 800 départs. La part des agents de catégorie C progresse aussi à 36%.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

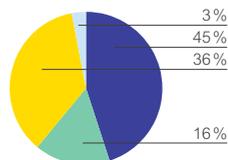
Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière :

- assure une veille juridique et sectorielle ;
- met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi ;
- soutient et professionnalise les acteurs de la formation ;
- propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR CATÉGORIE DE RÉMUNÉRATION

45 %

DES STAGIAIRES appartiennent à la catégorie A



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2017, 36% des stagiaires ayant bénéficié d'au moins une action de formation au titre du 2,1% - Plan de formation sont des agents de catégorie C, contre 35% en 2016. Autres : non répartis.

RÉPARTITION DES DÉPARTS, HEURES, CHARGES ET ARF* PAR TYPE

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (€)	% CHARGES	ARF (€)*
TYPE 1	46	3 269	78 632	0,8 %	48 659
TYPE 2A	5 655	84 370	2 364 754	24,7 %	259 885
TYPE 2B	1 539	31 359	1 084 122	11,3 %	50 501
TYPE 2C	7 299	141 515	3 752 037	39,3 %	239 563
TYPE 3	153	11 157	351 117	3,7 %	208 006
TYPE 4	126	110 995	1 923 256	20,1 %	1 771 571
TYPE 5	-	-	-	-	-
TYPE 8	1	17	1 054	0,0 %	0

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 2c et de type 2a, qui représentent respectivement 39 % et 25 % du total des charges.

Typologie des actions de formation

(décret du 21 août 2008):

Type 1 Actions de formation professionnelle initiale.

Type 2a Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

Type 2b Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

Type 2c Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles connaissances et compétences).

Type 3 Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

Type 4 Études promotionnelles.

Type 5 Actions de conversion.

Type 8 VAE.

*ARF: Accords sur recettes futures

14 819

DÉPARTS EN FORMATION EN 2017

62,1 %

DES AGENTS DE LA RÉGION OCÉAN INDIEN ONT ACCÉDÉ À LA FORMATION EN 2017

RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE DE DÉPENSES



51 %

ENSEIGNEMENT



16 %

DÉPLACEMENT



33 %

TRAITEMENTS

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE ÉTUDES PROMOTIONNELLES

Les études promotionnelles (EP) sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la Fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

POLITIQUE RÉGIONALE

L'ANFH Océan Indien privilégie les diplômes suivants : cadre de santé, diplôme d'état d'infirmier(ère), diplôme d'état d'infirmier(ère) de bloc opératoire, diplôme d'état d'infirmier(ère) aide anesthésiste, diplôme d'état d'aide-soignant(e), diplôme d'état de puériculture, diplôme d'état d'éducateur spécialisé, diplôme d'état de moniteur éducateur et diplôme d'état de cadre socio-éducatif.

Elle finance en priorité les dossiers présentés par les établissements de petite taille. Toutefois, tous les établissements ont la possibilité de présenter plusieurs dossiers d'agents reçus aux concours, en les classant par ordre de priorité. Ces dossiers sont ensuite anonymisés par la délégation régionale avant examen par le Conseil régional de gestion (CRG). La prise en charge des études promotionnelles (EP) se fait sur la totalité de la formation et sur l'ensemble des frais (pédagogiques, de déplacement-hébergement et de traitement).

Enfin, le Conseil Régional de Gestion, conformément à la décision du Bureau National, a décidé de réserver une enveloppe de 100 000 € sur le FORMEP afin de permettre aux agents des filières non soignantes (administratives ou techniques) d'accéder à des formations certifiantes, qualifiantes ou diplômantes.

DIX PREMIERS DIPLÔMES PRÉPARÉS DANS LE CADRE DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2017	NOMBRE EP 2016	TAUX D'ÉVOLUTION 2017/2016
DE INFIRMIER	79	73	8,2%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	31	37	-16,2%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	19	11	72,7%
DE PUÉRICULTRICE	19	20	-5,0%
DEAS	13	13	0,0%
DE IBODE	10	17	-41,2%
DIPL. PRÉPARATEUR PHARMA. HOSP.	10	13	-23,1%
CAFERUIS	3	2	50,0%
DEAP	2	1	100,0%
DEASS	2	3	-33,3%
AUTRES	4	7	-42,9%
TOTAL	192	197	-2,5%

En 2017, la délégation compte 192 études promotionnelles en cours de financement contre 197 en 2016. Le diplôme d'État d'infirmier reste le diplôme le plus préparé (41 % de l'ensemble des études promotionnelles), suivi du diplôme de cadre de santé (16 %).

Ce dernier accuse néanmoins une baisse par rapport à l'année précédente (-16,2 %). Le diplôme d'État d'infirmier anesthésiste se distingue en enregistrant la progression la plus marquée du classement.

RÉPARTITION DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES PAR FONDS (EN COURS ET ACCORDÉES EN 2017)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1 % ; 0,6 %	180	61
SUR LE 0,2 %	12	5
TOTAL	192	66

Sur 192 études promotionnelles en cours de financement, 66 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1 % - Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

192

ÉTUDES PROMOTIONNELLES
EN COURS DONT

66

DOSSIERS ACCORDÉS EN 2017

PARCOURS ET COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,2% – CFP/VAE/BC

DÉPARTS EN FORMATION

DANS LE CADRE DU 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé de formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la Fonction publique hospitalière (FPH) la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2017 PAR DISPOSITIF



■ CFP classique ■ CFP-EP ■ VAE ■ BC

Avec 34 dossiers en cours de réalisation en 2017, le CFP classique représente 34% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

59,1 %

DE DOSSIERS ACCEPTÉS (HORS BC)

34

CFP *
(DOSSIERS CLASSIQUES)

20

VAE *

12

ÉTUDES
PROMOTIONNELLES *

34

BILANS DE COMPÉTENCES *

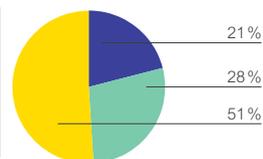
* Nombre de dossiers en cours

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2017 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

51 %

DES DOSSIERS
concernent la catégorie C



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (51%), suivis des agents de catégorie B (28%).

PARCOURS ET COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,5 % OU 0,75 % DPC MÉDICAL

DPC MÉDICAL

ACTIVITÉS DES PROFESSIONNELS MÉDICAUX

Le Développement professionnel continu (DPC) est un dispositif de formation réglementé initié par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours. Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit

participer à minimum deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques. Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015, être déposée sur la plateforme de l'Agence nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC), être assurée par un organisme de DPC et utiliser des méthodes de la Haute Autorité de Santé (HAS).

+210

DOSSIERS FINANCÉS
AU TITRE DE L'AGRÈMENT
DPC MÉDICAL, DONT :

86%

CONCERNANT LES MÉDECINS

13%

CONCERNANT LES PHARMACIENS

1%

CONCERNANT LES AUTRES
CATÉGORIES (PRATICIENS À DIPLÔME
HORS UNION EUROPÉENNE...)

ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH OCÉAN INDIEN

RÉSEAUX, GROUPES DE TRAVAIL, COMMISSIONS

33 participants au séminaire
des instances régionales

39 participants au séminaire
des responsables de formation
DAM et RH

11 participants au groupe
« Coordination de la formation
dans le cadre du GHT »

9 participants au groupe
de travail QVT

6 participants au groupe
de travail DPCM CHU Réunion

5 participants au groupe
de travail instructions DGOS

4 participants à la Commission
Examen des offres

3 participants au groupe
de travail GHT

ACTIONS DE FORMATIONS RÉGIONALES

L'animation régionale mise en œuvre par la délégation Océan Indien a permis de soutenir la réflexion autour des grands enjeux de santé publique et d'évolution des compétences et des métiers par la réalisation de plusieurs journées thématiques autour, par exemple, de la démocratie sanitaire et du droit des patients (avril), des neurosciences et de la qualité de vie au travail (novembre) ou comment prévenir la violence en santé mentale (novembre).

Des actions spécifiquement destinées à nos partenaires dans les établissements (responsables et gestionnaires de la formation continue ou des affaires médicales) ont été proposées, permettant de travailler sur la mise en œuvre de dispositifs spécifiques comme la Qualité de Vie au Travail, la coordination de la formation au sein du Groupement Hospitalier de Territoire ou enfin les actions de DPC médical. Ainsi, par le biais de séminaires, de groupes de travail ou de formations spécifiques, l'animation régionale vise une meilleure appropriation des dispositifs et une plus grande efficacité dans leur mise en œuvre.

ACTIONS DE FORMATION COORDONNÉES RÉGIONALES (OU PLAN INTER-ÉTABLISSEMENTS)

23 THÉMATIQUES

34 GROUPES

418 PARTICIPANTS

Les thématiques :

- personnels de catégorie C :
- travailler en équipe;
- mieux communiquer en situation professionnelle;
- DAEU Métier de l'hôpital;
- titre professionnel Surveillants de nuit et Maitresses de Maison.
- Parcours de professionnalisation des Secrétaires Médicales;
- préparation concours IFSI;
- développer, évaluer et pérenniser une démarche QVT;
- formation simulation en santé;
- dispositif de formation en santé mentale;
- prévention des erreurs médicamenteuses et sécurisation du parcours du médicament;
- élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre du DPC;
- coordination de la formation au sein d'un GHT;
- concevoir et animer une formation;
- être tuteur de stage;
- laïcité : droits et obligations dans les établissements de la FPH;
- sécurité du patient faisant l'objet d'une technique invasive;
- améliorer la communication avec et autour du patient;
- formation don d'organes (FRPG).

JOURNÉES RÉGIONALES THÉMATIQUES

5 JOURNÉES
ONT RÉUNI
378 PARTICIPANTS

- Développement durable.
- Neurosciences – QVT – Intelligence collective.
- Prévenir la violence en santé mentale.
- Journée de l'encadrement sur le thème de la QVT.
- Démocratie sanitaire.

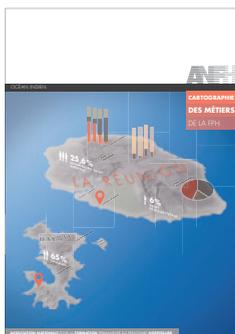
ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH OCÉAN INDIEN

PROJET STRATÉGIQUE RÉGIONAL 2016-2019

Le projet stratégique régional de l'ANFH Océan Indien s'articule autour de 3 priorités :

- soutenir le développement et l'évolution des compétences pour dynamiser les parcours professionnels ;
- anticiper et accompagner les évolutions des organisations et des métiers sur les territoires ;
- encourager l'innovation et l'adaptation de l'offre de formation.

En 2017, la délégation régionale Océan Indien a poursuivi ses campagnes d'information et de formation des agents sur le DPC Médical et sur le Groupement Hospitalier de Territoire (4 séances, 62 participants).



DES OUTILS AU SERVICE DES PROFESSIONNELS ANFH.FR/OCEANINDIEN

Par ailleurs, le site internet de l'ANFH Océan Indien permet aux adhérents de consulter l'offre de formation disponible, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation régionale. Elle a également régulièrement alimenté sa page Facebook. Il est également possible d'accéder aux différentes publications de l'ANFH ; enfin, la délégation a réalisé et diffusé la synthèse de la cartographie régionale des métiers.





8

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS À L'ANFH OCÉAN INDIEN

ADHÉRENTS

100% ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
2,1 % – Plan de formation soit 100 % des agents
de la FPH de la région

3 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
au DPC médical

14 819 DÉPARTS EN FORMATION
AU TITRE DU PLAN DE FORMATION

34 DOSSIERS CFP EN COURS DE FINANCEMENT
(DOSSIERS CLASSIQUES) *

20 DOSSIERS VAE
EN COURS DE FINANCEMENT *

34 BILANS DE COMPÉTENCES
FINANCÉS*

192 ÉTUDES PROMOTIONNELLES
FINANCÉES**



62,1 %

TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION

DONNÉES FINANCIÈRES

13 105 K€
COLLECTÉS EN 2017

Répartition

9 301 K€ 2,1 %
PLAN DE FORMATION

2 658 K€ 0,6 %
FMEP

886 K€ 0,2 %
CFP/VAE/BC

260 K€ 0,5 % OU 0,75 %
DPC MÉDICAL

* Dans le cadre du 0,2 % – CFP/BC/VAE

** * Tous fonds confondus

